



Fiche de données de sécurité

Selon règlement 1907/2006/CE, Article 31

bacteriaStop® xsn3

Date d'impression : 27.05.2016

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale : Kochdesign xsn3

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Matériel aide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Kochdesign GmbH Erlenstrasse 44 2555 Brügg Switzerland
Telefon +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich

+41 44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich

+41 44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica

+41 44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Néant.

Pictogrammes de danger : Néant.

Mention d'avertissement : Néant.

Mentions de danger : Néant.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux : Néant.

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours

Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement : Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Néant.

Classe de stockage : 12

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire.

Protection des mains : Pas nécessaire.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect :

Forme : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Non déterminé.

valeur du pH à 20°C : 7,5

Changement d'état

Point de fusion : Non déterminé.

Point d'ébullition : 100°C

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion :

Inférieure : Non déterminé.

Supérieure : Non déterminé.

Pression de vapeur à 20°C : 23 hPa

Densité à 20°C : 1,021 g/cm³

Densité relative : Non déterminé.

Densité de vapeur : Non déterminé.

Vitesse d'évaporation : Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Entièrement miscible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité :

Dynamique : Non déterminé.

Cinématique : Non déterminé.

Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 30 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Emballages non nettoyés

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA : Classe néant.

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : Néant.

Dangers pour l'environnement : Non applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU : Néant.

15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu agents conservateurs (METHYLISOTHIAZOLINONE, BENZISOTHIAZOLINONE) < 5%

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

LC50: Lethal concentration, 50 percent

SVHC: Substances of Very High Concern